

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

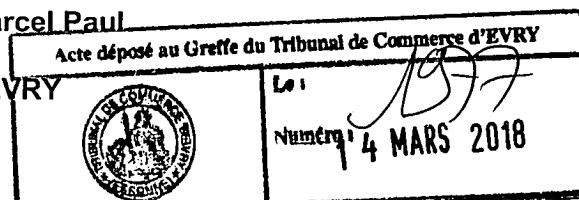
Numéro de gestion : 2011 B 00612

Numéro SIREN : 492 919 964

Nom ou dénomination : 3 B CLIM

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2018 sous le numéro de dépôt 1977

3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul
91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JANVIER 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 444 140 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	444 140 euros
A titre de dividendes aux associés	220 000 euros
Soit 31,43 euros par part	
Le solde	224 140 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 130 087 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 30 avril 2018, selon modalités fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 220 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014 :
130 000,00 euros, soit 18,57 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 130 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2015 :
160 000,00 euros, soit 22,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2016 :
180 000,00 euros, soit 25,71 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 180 000,00 euros

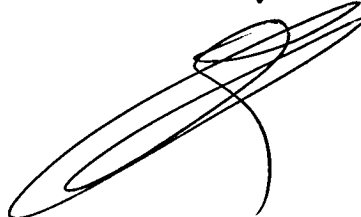
33

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 janvier 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

S. BRACHES

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Braches', written over the printed name.

3 B CLIM

Société à Responsabilité limitée au capital de 245 000 €

Siège social : ZI de La Bonde-6 rue Marcel Paul
91300 Massy

R C S EVRY : B 492 919 964

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE ANNUEL CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2017

Fiduciaire Paris Ouest

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

et membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 82, avenue André Morizet 92100 BOULOGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE ANNUEL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3BCLIM relatifs à l'exercice annuel clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés appelés à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne le 6 janvier 2018

Fiduciaire Paris Ouest
Florence Dutrieux

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' shape with a horizontal line crossing it near the middle.

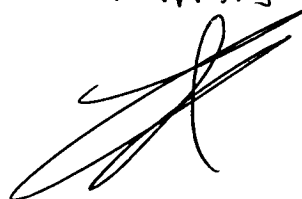
3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul
91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 30/09/2017

« Certifié conforme »
Le Gérant

S. BRAUN

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 6 Rue Marcel Paul		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 9 2 9 1 9 9 6 4 0 0 0 2 2		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 7		
		N-1 3 0 0 9 2 0 1 6		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	27 936	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	56 451	
	Autres immobilisations corporelles	AT	336 631	
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU		
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières*	BH	36 500	
	TOTAL (II)	BJ	457 518	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	46 224
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	407 124
Produits intermédiaires et finis		BR		
Marchandises		BT		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	5 550	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	2 743 704	
Autres créances (3)		BZ	293 960	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	430 133
	Disponibilités	CF	299 190	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 461	
	TOTAL (III)	CJ	4 254 346	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 711 864
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES		IA	288 300
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *				
Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL

N°ant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :245.....000.....)	DA	245 000		245 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	24 500		24 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	905 947		731 929
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	444 140		354 018
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	1 619 588	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 521		37 764
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	921 809		808 558
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 011 672		770 541
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	82 174		76 487
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	785 799		495 616
TOTAL (IV)		EC	2 803 976		2 188 965
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 423 563		3 544 412
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 803 976		2 188 965
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF				
		FG	7 972 328	FH		FI	7 972 328	7 394 754		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 972 328	FK		FL	7 972 328	7 394 754		
	Production stockée*					FM	(15 733)	(102 167)		
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO		1 300		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	59 878	38 825		
	Autres produits (1) (11)					FQ	64	43		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 016 537	7 332 754	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 978 045	245 224	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(12 127)	(6 784)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 439 009	4 045 280	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	112 661	109 428	
	Salaires et traitements*						FY	1 851 634	1 617 197	
	Charges sociales (10)						FZ	973 010	846 783	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	51 617	52 113	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	566	157	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 394 414	6 909 397	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	622 123	423 358	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 634	1 872	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1 634	1 872	
	CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	348	912		
Différences négatives de change						GS				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
Total des charges financières (VI)						GU	348	912		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 287	959		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	623 409	424 317		

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARLNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 722		1 726
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	30 342		114 352
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	36 064		116 078
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17 923		18 630
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	9 692		12 410
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	27 615		31 040
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 449		85 038
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	187 718		155 337
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	8 054 235		7 450 704
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 610 095		7 096 686
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	444 140		354 018
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	248 695		243 276
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	59 878		38 825
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	555			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		27 615		36 064	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017
Le total du bilan avant répartition est de 4 423 563.28 Euros et le résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 972 327.84 Euros et dégageant un bénéfice de 444 140.42 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/12/2017 par le Dirigeant.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique ne mérite une attention particulière.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 68 462 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 68 462 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	40 175
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	28 287
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	68 462

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	22 286		5 650
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 383		4 409
Installations générales agencements aménagements divers	251 863		
Matériel de transport	10 063		14 008
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 288		16 107
TOTAL	378 598		34 525
Prêts, autres immobilisations financières	36 500		
TOTAL	36 500		
TOTAL GENERAL	437 384		40 175

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			27 936	27 936
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 342	56 451	56 451
Installations générales agencements aménagements divers			251 863	251 863
Matériel de transport		14 310	9 762	9 762
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			75 395	75 395
TOTAL		19 652	393 471	393 471
Prêts, autres immobilisations financières			36 500	36 500
TOTAL			36 500	36 500
TOTAL GENERAL		19 652	457 908	457 908

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 284	3 905		25 189
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 361	6 855	5 342	43 873
Installations générales agencements aménagements divers	137 086	25 188		162 274
Matériel de transport	3 196	4 171	4 618	2 749
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 717	11 498		54 215
TOTAL	225 359	47 712	9 960	263 111
TOTAL GENERAL	246 643	51 617	9 960	288 300

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 905				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 855				
Instal.générales agenc.aménag.divers	25 188				
Matériel de transport	4 171				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 498				
TOTAL	47 712				
TOTAL GENERAL	51 617				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	36 500		36 500
Autres créances clients	2 743 704	2 743 704	
Personnel et comptes rattachés	12 531	12 531	
Impôts sur les bénéfices	41 714	41 714	
Taxe sur la valeur ajoutée	172 556	172 556	
Divers état et autres collectivités publiques	62 304	62 304	
Débiteurs divers	4 854	4 854	
Charges constatées d'avance	28 461	28 461	
TOTAL	3 102 624	3 066 124	36 500

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 521	2 521		
Fournisseurs et comptes rattachés	921 809	921 809		
Personnel et comptes rattachés	247 943	247 943		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	277 331	277 331		
Taxe sur la valeur ajoutée	452 671	452 671		
Autres impôts taxes et assimilés	33 727	33 727		
Autres dettes	82 174	82 174		
Produits constatés d'avance	785 799	785 799		
TOTAL	2 803 976	2 803 976		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 342			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	35.0000	7 000			7 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après deduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire. Par mesure de tolérance, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Outillages industriels	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 4 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	315 846
Autres créances	62 304
Total	378 150

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 803
Dettes fiscales et sociales	159 098
Autres dettes	2 758
Total	199 660

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 461
Total	28 461
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	785 799
Total	785 799

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.